

Chapitre 1 L'organisation de l'action collective

L'action collective, qui doit être distinguée de l'action individuelle, doit être organisée ; son fonctionnement nécessite la mobilisation de ressources.

Lorsque **plusieurs personnes partagent une même ambition** avec le même projet, elles peuvent s'associer pour le mener à bien. Si ce groupe souhaite que cette action menée à plusieurs soit plus efficace collectivement qu'individuellement, il est **nécessaire de la structurer**, c'est-à-dire préciser qui prend et comment sont prises les décisions, comment répartir et coordonner les tâches à réaliser. Pour ce faire, il est souvent nécessaire **de créer une organisation que l'on devra caractériser car il en existe de nombreuses formes.**



À retenir !

1. Comment distingue-t-on action individuelle et action collective ?

- L'action collective se justifie par une plus grande efficacité que l'action individuelle. Des problèmes particuliers apparaissent cependant lors de la mise en œuvre de l'action collective : problèmes de prise de décision, de coordination des tâches et des activités, de conflits...
- L'action collective renforce l'action individuelle et limite les erreurs.
- Elle nécessite une bonne coordination, mais peut aussi entraîner des conflits.

2. Comment passe-t-on de l'action collective à l'organisation ?

- L'organisation revêt un caractère durable et s'inscrit dans un cadre juridique.
- L'organisation mobilise des ressources pour atteindre ses buts et répartit le pouvoir entre les individus pour être plus performante.
- L'action collective suppose la constitution d'un groupe organisé. Ce groupe, au sein duquel travail et pouvoir de décision sont répartis, est composé de personnes partageant des objectifs communs.

3. Comment est assuré le fonctionnement de l'organisation ?

- L'organisation fixe des règles pour encadrer le travail et coordonne les individus et les tâches.
- Une procédure est mise en place au sein de l'organisation pour favoriser une bonne circulation de l'information.
- Un groupe organisé n'est pas toujours une organisation. Cette caractérisation implique que le groupe organisé s'inscrive dans la durée et dans un cadre juridique.
- Au-delà de leur évidente disparité (entreprises, associations, structures publiques), les organisations se caractérisent toutes par la mobilisation de ressources humaines, financières, matérielles, immatérielles et technologiques.
- Enfin, l'organisation prend des décisions pour assurer sa pérennité.